

quement aucun impôt. Je souligne que nous sommes l'un des derniers pays du monde à n'avoir pas adopté un impôt sur les gains de capital. Un travailleur qui gagne \$5,000 par an paie un impôt, tandis qu'un spéculateur qui réalise \$50,000 sur une vente de terrain ou sur un mouvement de bourse ne paie aucun impôt sur son revenu.

Que propose enfin le gouvernement? Un impôt sur les gains de capital mais, monsieur l'Orateur, non pas un impôt comme en paierait n'importe quel contribuable, un impôt sur le revenu total réalisé à la suite d'un gain de capital, mais un impôt dont le taux égale la moitié de celui du contribuable ordinaire. Voilà qui peut convenir au député de Winnipeg-Sud-Centre, mais qui ne conviendrait certainement pas au commun des travailleurs qui ont contribué à son élection à Ottawa. La Commission Carter a recommandé que tous les revenus soient imposables. Je crois que M. Carter a judicieusement recouru à la langue populaire lorsqu'il a dit qu'en ce qui concerne l'impôt, un dollar est un dollar, quelle que soit la façon dont on le gagne. Que signifierait cela? Le député de Winnipeg-Sud-Centre pourrait en être blessé, mais beaucoup de ses commettants ne le seront sans doute pas.

Si l'on avait adopté la recommandation Carter, tous les revenus auraient été imposables y compris les options de parts, les dons—le gouvernement se propose de supprimer les droits successoraux et l'impôt sur les dons, ce qu'approuve le député de Winnipeg-Sud-Centre—ainsi que tous genres de rémunérations, comme les prestations de grève, d'assurance-chômage, d'indemnisation, de maladie, d'assurance-vie et de groupe, de coopératives de crédit ainsi que les dividendes aux consommateurs, les allocations exonérées d'impôt, les participations aux bénéfices, les gains de jeux de hasard, les primes payées par les employeurs pour l'assurance médicale et d'hospitalisation, etc. Si la mesure législative dont nous sommes saisis aujourd'hui renfermait des principes de ce genre, on nous aurait présenté une nouvelle répartition du fardeau fiscal de sorte que les particuliers et les corporations bien nantis paieraient leur part équitable d'impôts. La Commission Carter estimait qu'en 1964 le gouvernement fédéral aurait perçu 523 millions de dollars de plus en impôts sur les revenus des sociétés en une année, dont 271 millions provenant des investisseurs étrangers.

J'affirme au député de Winnipeg-Sud-Centre que, si le gouvernement d'Ottawa disposait de telles sommes d'argent, il pourrait aider les provinces et les municipalités à résoudre des problèmes comme ceux dont se plaignent ses commettants au sujet de leurs taxes immobilières. Le député se soucie plus des bénéfices des sociétés minières que des impôts que doivent payer ses commettants.

M. Osler: Monsieur l'Orateur, je n'aime pas me répéter...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): S'agit-il d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège personnel?

M. Osler: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'accepte les réprimandes amusantes des gens d'en face; elles font partie du jeu. Du point de vue intellectuel, elles ne sont pas très importantes mais plutôt négligeables, cependant, quand il s'agit d'une citation erronée, il faut la souligner. Je n'ai fait aucun exposé en faveur des sociétés minières. Si on étudie le compte rendu, on constatera que j'ai dit qu'il faudrait accorder des subventions spéciales à d'autres sociétés de façon à créer des emplois

plutôt que de ne les accorder qu'aux industries extractives.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député peut apporter une légère correction, mais il ne peut reprendre son discours en entier. Je crois qu'on a pris note du point et je propose de permettre au député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) de poursuivre ses observations.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, j'ai dit que le député de Winnipeg-Sud-Centre avait manifesté son accord avec la proposition du gouvernement visant à supprimer les droits sur les successions et les taxes sur les dons. Puisque le député a soulevé une objection—et il n'a pas mentionné les sociétés minières—je voudrais rectifier ce que j'ai dit. Le député se préoccupe davantage des millionnaires de Winnipeg qui pourront léguer leurs biens à leurs enfants sans avoir à payer d'impôts que des électeurs de l'endroit qui se demandent comment ils pourront payer leurs impôts immobiliers.

• (9.50 p.m.)

Des voix: Bravo!

M. Osler: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il n'est pas permis à un député de prêter des arrière-pensées à un autre. Aucun député ne peut venir me dire de qui je me préoccupe le plus. Si le député a ses dix doigts, il pourra compter deux fois les millionnaires résidant dans ma circonscription.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence estime une nouvelle fois que la question soulevée par le député est de nature à susciter un débat. La présidence a beaucoup de peine à suivre le débat en cours si, à tout bout de champ, des députés interviennent quand un autre député dit quelque chose qui ne leur plaît pas. Il est difficile d'appliquer le Règlement si les députés ne se montrent pas coopératifs.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je n'attribuais pas d'intentions; je me contentais de tirer ce qui me semblait une conclusion logique des propos du député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler).

Si l'on avait donné suite aux recommandations de la Commission Carter, elles prévoyaient des affectations libérales d'impôts aux frais d'instruction post-secondaire; elles auraient restreint sévèrement les frais de déplacement et de représentation et mis fin aux trains de vie fondés sur les notes de frais; elles auraient prévu l'imposition des familles en tant qu'unités avec des dispositions tenant compte de la moyenne des revenus annuels répartis sur des périodes de cinq ans; elles auraient prévu le maintien des exemptions de base sous forme de suppression des impôts sur le montant de l'exemption et d'imposition bien plus faible du reste.

Comparez ces propositions à celles du gouvernement. Nous constatons, monsieur l'Orateur, qu'on ne se dirige nullement vers un régime fiscal plus progressiste. Dans le monde occidental, quelles que soient les idéologies, on est arrivé à attendre un régime d'imposition plus progressiste, plus équitable. Et nous voici en face d'un projet délibéré de maintien du régime fiscal rétrograde et injuste alourdi délibérément depuis des années de sorte que les économiquement faibles consacrent aux impôts un plus fort pourcentage de leurs revenus que les contribuables à revenus moyens et supérieurs.